

Association Saint Jean Sécurité
3 Avenue de la Corniche
06230 SAINT JEAN CAP FERRAT

Tél. 04 93 76 84 30
Fax 04 93 76 84 31

e-mail: karno.elisabeth@tiscali.fr
web: www.securite-stjeancapferrat.fr

Saint Jean Cap Ferrat, le 19 octobre 2007.

Cher Membre,

Vous trouverez en annexe un tirage du PV de notre Assemblée Générale du 17 août 2007.

Nous déplorons que beaucoup d'entre vous aient été absents.

Nous aurions, en effet, aimé faire avec vous le point quant à ce système de caméras intelligentes, alors surtout que la très grande majorité d'entre vous nous avait confirmé son intérêt pour ce système.

Pour faciliter notre dialogue, nous annexons donc aux présentes un questionnaire, que nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, après y avoir inscrit vos brèves réponses.

Nous avons conçu ce questionnaire de manière à vous permettre de ne devoir y consacrer qu'un temps aussi bref que possible !

A l'inverse, il faut que chacun ait conscience que plus le maillage de St Jean Cap Ferrat sera serré, plus sera grande la sécurité de nos personnes et de nos biens et plus nous aurons la possibilité de peser sur les prix.

Recevez, Cher Membre, nos meilleures salutations.

Pour l'Association « Saint Jean Sécurité »
Le Président

Pierre SCHULTZ

ASSOCIATION « SAINT JEAN SECURITE »

**3, Avenue de la Corniche
06230 SAINT JEAN CAP FERRAT**

Tél. 04 93 76 84 30

Fax 04 93 76 84 31

www.securite-stjeancapferrat.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 AOUT 2007

Le dix sept Août 2007 à 17 heures, les membres de l'Association « Saint Jean Sécurité » se sont réunis à la Médiathèque de Saint Jean Cap Ferrat sur convocation du Conseil d'Administration en assemblée générale annuelle.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration
- 2) Rapport financier
- 3) Décharge au Conseil d'Administration et à la Trésorière
- 4) Réélection du Conseil d'Administration
- 5) Questions diverses

Maître SCHULTZ, en tant que président du Conseil ouvre l'assemblée à 17 heures 30. Il souhaite la bienvenue aux membres présents et salue plus particulièrement Monsieur René VESTRI, Maire de Saint Jean Cap Ferrat qui n'a jamais manqué une Assemblée.

Le Président tient à faire, en tout premier lieu, deux communications :

Le Conseil a été prévenu, il y a environ un mois, du décès du Comte BOEL - membre du Conseil - qui a toujours été un fidèle de l'Association. Il est demandé une minute de silence en sa mémoire.

D'autre part, Maître MENSCH - Vice-président du Conseil - a eu un empêchement de dernière minute, mais il a tenu à nous dire qu'il sera en pensée avec nous et qu'il est toujours solidaire.

Maître SCHULTZ s'adresse alors à Monsieur le Maire en précisant que durant l'année écoulée, celui-ci a démontré que la Sécurité était non seulement un sujet dont on parle mais où on réalise des avancées sérieuses :

- 1) Présence téléphonique permanente de la Police Municipale. Cette présence est extrêmement rassurante et intéressante. Beaucoup de personnes apprécient ce service.
- 2) La Commission de Sécurité s'est réunie trois fois. Rien d'extraordinaire n'en est sorti mais le fait de pouvoir discuter de solutions à mettre en place est déjà un progrès.
- 3) Lors de la dernière réunion de la Commission de sécurité en présence d'un spécialiste, Monsieur le Maire a posé la question de savoir s'il n'était pas possible d'installer un déclencheur d'alarme dans les véhicules mêmes de service; démontrant par là même l'intérêt qu'il portait aux problèmes de sécurité.

Maître SCHULTZ a alors adressé des remerciements à Monsieur ASBERTO - Vice président du Conseil - pour le travail de recherche mené sur les caméras intelligentes. Les investigations ont continué tout au long de cette année. Monsieur Mark ABOUD - Membre du Bureau – a aussi beaucoup œuvré en association avec la société SOGAL et des personnes spécialisées en la matière. Maître SCHULTZ rappelle le fonctionnement de ces caméras. Il précise à nouveau que ces appareils ne se contentent pas d'enregistrer mais donnent l'alerte lorsqu'une anomalie intervient. Un enregistreur d'alarme pourrait même être installé dans la voiture de patrouille de la Société de Surveillance. Ainsi le garde pourrait intervenir très rapidement sur place et en cas de besoin faire immédiatement appel à la Police municipale, voire à la Gendarmerie.

Monsieur Lionel CROUZIER, responsable au sein de la SPG, pense qu'il serait préférable que l'alerte soit donnée à la Société de surveillance qui pourrait alors immédiatement prendre les mesures adéquates et notamment envoyer le rondier sur le site dans les plus brefs délais.

Deux avantages semblent ressortir de ces dispositions : la rapidité d'intervention alliée à une surveillance constante sans exiger la présence permanente d'une équipe entière.

Deux actions sont à mener :

- l'une au niveau des membres. Il y a un décalage entre l'intérêt mentionné par nos membres lorsqu'on les questionne et le nombre de personnes présentes dans la salle aujourd'hui.
- l'autre est de savoir comment pouvoir compter sur la police municipale avec l'astreinte à organiser. Chacun sait aujourd'hui que les délais d'intervention de la gendarmerie sont beaucoup plus longs du fait de leur éloignement et de l'ampleur de leur champ d'action.

Monsieur ARNABOLDI, membre de l'Association, confirme que ce système fonctionne parfaitement, en ayant une expérience personnelle très satisfaisante.

Personne ne demandant la parole il est proposé à Monsieur le Maire de faire le point sur les avancées déjà réalisées et sur les projets qui sont en étude.

Celui-ci indique que la sécurité est une préoccupation quotidienne. Le nombre de caméras a déjà été augmenté et le sera encore. Tous les vols ou incidents ont été solutionnés grâce aux caméras. Les malfaiteurs ont été retrouvés. L'action est menée sur l'ensemble des communes du canton : Saint Jean, Beaulieu, Villefranche, Eze, La Turbie et Cap d'ail. La technique est au point mais il en est autrement de la partie administrative. La question est de savoir comment l'on peut confier les responsabilités. La loi est formelle : la sécurité ne peut être transférée par la police municipale à l'initiative privée. Du fait de l'expérience des communes avoisinantes, il ressort qu'il est indispensable de bénéficier d'un personnel parfaitement formé au traitement de l'information. Le SIVOM a donc pris la décision de regrouper les informations des communes et d'affecter une personne qualifiée pour le laps de temps se déroulant entre 20 heures et 6 heures, ce qui n'empêcherait pas que les véhicules d'intervention soient appareillés. Il a donc été décidé d'embaucher du personnel à cette fin et un cabinet juridique a été consulté. A présent, le dossier est en Préfecture pour le contrôle de légalité. Il y aura donc toujours une présence téléphonique permanente de la police municipale ainsi qu'un renfort de police et de gendarmerie en période estivale. Avec la vidéo surveillance en permanence et en augmentant le nombre de caméras on n'est sans doute pas en état de sécurité parfaite et absolue sur l'ensemble de la commune, mais tout est fait et semble bien fonctionner.

Madame Kate EDMANDS - Trésorière de l'Association - évoque alors les problèmes d'accès au Cap Ferrat du fait de l'installation des nouveaux feux du Pont Saint Jean. Elle estime que ce problème fait partie de la Sécurité, l'accès à la presqu'île pouvant être totalement bloqué. En outre, elle tient à évoquer le problème des survols d'avions de ligne, tout à fait illégaux, et ce carrément au-dessus de la presqu'île.

Monsieur VESTRI explique que le problème des feux du Pont Saint Jean est difficile à traiter. A l'origine, les communes auraient souhaité faire installer un système de rond-point à cet emplacement mais la SNCF se refuse à ce genre de travaux sur son domaine. La nouvelle installation a été étudiée par des élus de commune voisine. Malheureusement la solution retenue, qui inclut des systèmes théoriquement très innovants s'avère inexploitable.

Pour ce qui concerne les survols de la presqu'île, Monsieur VESTRI craint que la municipalité ne puisse rien faire. Pour ce qui concerne les hélicoptères - tenus à passer à 4 ou 5miles du Cap - ceux-ci n'en font qu'à leur tête en période de grande affluence. Des démarches ont été entreprises auprès des héli-transports de Monaco sans aucun succès. Pour ce qui est des avions, cette année très riche en vents d'ouest a contraint la plupart des avions à passer près du Cap et souvent au-dessus de la pointe. L'idéal serait que le sémaphore puisse être chargé du contrôle des infractions. Le capteur de son fonctionne. Maître SCHULTZ indique que si celui-ci fonctionne, en tout cas il n'enregistre pas.

Monsieur Wolfgang WINTER -Membre assidu de l'Association - demande s'il existe des statistiques concernant les agressions. Monsieur VESTRI indique qu'une fois par an la gendarmerie donne des compte-rendus et qu'il ne s'agit majoritairement que de vandalisme ou d'actions dûes à des déséquilibrés.

Après discussion, l'Assemblée donne, à l'unanimité, décharge au Conseil.

Il est alors procédé au renouvellement du Conseil d'Administration. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité avec un nouveau membre en la personne de Monsieur ARNABOLDI auquel Maître SCHULTZ souhaite la bienvenue.

Madame EDMANDS – Trésorière – présente alors les comptes :

- Le solde créditeur au 17 Août 2006 était de 1.810,34 euros en banque et 7,60 euros en espèces.
- Le solde créditeur au 17 Août 2007 est de 1.350,44 euros en banque et 7,60 euros en espèces.
- Les dépenses ont consisté en un don de 250 euros à la police municipale et en dépenses d'affranchissement.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, Maître SCHULTZ conclut l'Assemblée en remerciant Monsieur le Maire et l'ensemble des personnes pour leur présence et leurs interventions.

La présente Assemblée a pris fin à 18 Heures 30.

ASSOCIATION « SAINT JEAN SECURITE »

**3, Avenue de la Corniche
06230 SAINT JEAN CAP FERRAT**

Tél. 04 93 76 84 30

Fax 04 93 76 84 31

www.securite-stjeancapferrat

QUESTIONNAIRE

OBJET : INSTALLATION PRIVEE SYSTEME CAMERAS INTELLIGENTES

(Veuillez barrer d'une croix les réponses qui ne vous conviennent pas)

1°) VOUS AVEZ REPONDU POSITIVEMENT AU SONDAGE DU 20 DECEMBRE 2006

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| - Etes-vous toujours intéressé ? | OUI | NON |
| - Souhaitez-vous faire établir un devis sans engagement de votre part ?
(sachant que plus nombreux nous serons à le faire et plus l'offre sera intéressante) | OUI | NON |

2°) VOUS N'AVEZ PAS REPONDU AU SONDAGE DU 20 DECEMBRE 2006

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| - parce que vous ne l'avez pas reçu
(si c'est le cas, souhaitez-vous que nous vous informions à présent ?) | OUI | NON |
| - parce que vous n'êtes pas intéressé, considérant que votre installation actuelle vous protège et vous informe suffisamment | OUI | NON |
| - Souhaitez-vous faire établir un devis sans engagement de votre part ?
(sachant que plus nombreux nous serons à le faire et plus l'offre sera intéressante) | OUI | NON |

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce questionnaire le plus rapidement possible afin de nous permettre de savoir quel sens donner à notre action sur ce sujet.

Il est évident que vos réponses feront l'objet de la plus grande confidentialité. Pour ce faire, nous vous conseillons de privilégier le retour par courrier poste.

Avec nos vifs remerciements.

NOM : _____

E-Mail : _____